

**APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°005/AONO/AC/CDPM-
MK/RIR/2025 DU 07/04/2025 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE
LA ROUTE COMMUNALE C0935008 :
MOUGOUDOU - NOUBOU - TCHOFFI
(8,850 km) DANS
L'ARRONDISSEMENT DE
MOUTOURWA, DEPARTEMENT DU
MAYO-KANI, REGION DE
L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT :
BIP MINTP ; IMPUTATION
BUDGETAIRE : ;
AUTORISATION D'ENGAGEMENT :
..... ; EXERCICE : 2025**

1. Objectif

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public du Ministère des Travaux Publics, le Préfet du Département du Mayo-Kani, Autorité Contractante, lance, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE C0935008 : MOUGOUDOU - NOUBOU - TCHOFFI (8,850 km) DANS

L'ARRONDISSEMENT DE MOUTOURWA, Département du Mayo-Kani,
Région de l'Extrême-Nord.

2.Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Installation de Chantier ;
- Terrassement chaussée ;

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à cent millions (100 000 000) de F CFA toutes taxes comprises.

4.Allotissement

Lot unique

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

6.Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP de l'exercice 2025 sur les lignes d'imputation budgétaire :

7.Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables à la préfecture de kaélé (service (SIGAMP), numéro de porte....., BP :....., téléphone :....., dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

8.Acquisition du Dossier

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue dans les services du (SIGAMP), numéro de porte....., BP :....., téléphone :....., dès publication du présent avis, contre

versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de : **cent mille (100 000) Francs CFA**, payable à la recette des finances de kaélé. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

9.Remises des offres

Pour la soumission hors ligne, Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra parvenir à la Préfecture de Kaélé contre récépissé, au plus tard le **29/04/2025 à 11 Heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/AC/CDPM-MK/RIR/2025 DU 07/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE C0935008 : MOUGOUDOU-NOUBOU-TCHOFFI (8,850 km) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MOUTOURWA, DEPARTEMENT DU MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délgué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à : **2.000 000 (deux millions) F CFA** acquittée et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC, devra être introduite dans les pièces du soumissionnaire sous peine de

rejet ; valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage et/ou la Commission :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission et du récépissé de consignation délivré par la CDEC, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation

concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **29/04/2025 à 12 heures** précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-Kani dans la salle de réunions de la Préfecture de Kaélé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée en cas de groupement d'entreprises.

14.Critères d'évaluation

Evaluation criteria

Eliminatory criteria

The eliminatory criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids ;
- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond) ;
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents ;
- Failure to comply with 70% essential criteria ;
- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years ;
- Failure to comply with bids file format ;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer ;

- Absence of prospectus accompanied by manufacture's technical sheet produced (where applicable) ;
- Absence of approval or authorization of manufacturer, if applicable ;
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE) ;
- Absence of integrity charter dated and signed ;
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

Essential criteria

- 1 Presentation of bid ; yes/no
- 2 Bidder's references ; yes/no
- 3 Financial capacity ; yes/no
- 4 Personnel qualification and experience ; yes/no
- 5 The technical proposition: (Installation of the yard, organization chart of yard,; Organization of the teams, Measures of hygiene, execution methods);
yes/no
6. Logistic means,
7. Methodology

Only tenderers with a score of at least 70% yes to the technical evaluation will be admitted to the analysis of the financial tender.

15. Attribution

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed.

16. Durée Validité des Offres

Bidders shall remain committed to their bids for 90 days from the initial deadline set for the submission of bids.

17. Renseignements Complémentaires

Additional information may be obtained during working hours from [(SIGAMP service), door number, P.O Box, telephone, fax,

e-mail] or online on the COLEPS platform via <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic communication means indicated by the Project Owner For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP on or the P0/DPO on

MAROUA Le 07-04-2025
Le MAIRE
AHMADOU